

Rapport annuel

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

SECTEUR GUINGAMP

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2018
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2018

Sommaire

- **CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC..... 3**
 - ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE 3
 - ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE 3
 - CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE 3
 - PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE 3
 - RESSOURCES EN EAU 4
 - NOMBRE D'ABONNEMENTS..... 4
 - VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS..... 5
 - LONGUEUR DU RESEAU 5
- **TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC 6**
 - FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR 6
 - PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE..... 6
 - LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE 7
 - LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION 8
 - RECETTES D'EXPLOITATION 9
- **INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....10**
 - QUALITE DE L'EAU10
 - PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU10
 - CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU10
 - PERFORMANCE DU RESEAU12
 - RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....13
- **FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE14**
 - TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE14
 - BRANCHEMENTS EN PLOMB14
 - ETAT DE LA DETTE (SUR L'ENSEMBLE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE DE L'AGGLOMERATION)14
 - AMORTISSEMENTS REALISES (SUR L'ENSEMBLE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE DE L'AGGLOMERATION)14
 - PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE14
- **ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE15**
 - AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE15

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION exerce la compétence eau potable sur une partie de son territoire depuis le 1er janvier 2017.

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION adhère aux services suivants :
- SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Sur son territoire, on a 4 services d'eau potable en 2018 :

- secteur GUINGAMP (affermage SUEZ)
- secteur PAIMPOL GOELO (affermage SAUR)
- secteur PONTRIEUX (affermage SAUR)
- secteur BOURBRIAC (affermage SAUR)

Le présent rapport concerne uniquement le service : SECTEUR GUINGAMP.

Les communes de ce service sont les suivantes : GRACES, GUINGAMP, PABU, PLOUISY, PLOUMAGOAR et SAINT-AGATHON.

A partir du 1er janvier 2019, GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION exerce la compétence eau potable sur l'ensemble de son territoire.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

26 000 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SUEZ EAU FRANCE en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2016. La durée du contrat est de 8 ans. Il prend fin le 31 décembre 2023.

Le principal avenant au contrat est le suivant :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/07/2016	Modification des modalités de facturation aux abonnés et de reversement de surtaxe.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SUEZ EAU FRANCE sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, facturation du service assainissement (intégré au tarif), traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	de la peinture des menuiseries métalliques, des branchements, des compteurs, des équipements électromécaniques
Prestations particulières	modélisation du réseau, recherche de fuites

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	des canalisations, des peintures extérieures, des peintures intérieures, du génie civil
-----------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------

■ RESSOURCES EN EAU

● Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2017 [m³]	Prélèvement 2018 [m³]	Variation 2017/2018
Prise d'eau de Pont Caffin sur le TRIEUX GRACES Prélèvement d'eau de surface	15	509 816	426 322	-16,38 %
Prise d'eau sur le ruisseau du Bois de la Roche GRACES Prélèvement d'eau de surface	500	1 894 409	2 032 262	+7,28 %
Total des prélèvements [m³]		2 404 225	2 458 584	+2,26 %

● Volumes importés

Achat à	Acheté en 2017 [m³]	Acheté en 2018 [m³]
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	173 913	281 334

● Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2017 [m³]	Production 2018 [m³]	Variation 2017/2018
Station de Kerano GRACES Traitement complet	6 000	2 248 937	2 296 322	+2,11 %

● Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2017	2018	Variation
Ressources propres	2 248 937	2 296 322	+2,11 %
Importations	173 913	281 334	+61,77 %
Total général	2 422 850	2 577 656	+6,39 %

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2017	2018	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	11 345	11 423	+0,69 %
Nombre d'abonnements non domestiques	22	22	0,00 %
Nombre total d'abonnements	11 367	11 445	+0,69 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

- Répartition des abonnés par commune

GRACES	1 310
GUINGAMP	4 082
PABU	1 284
PLOUISY	991
PLOUMAGOAR	2 704
SAINT-AGATHON	1 074
Total des abonnés	11 445

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m ³]	2017	2018	Variation
Volume produit	2 248 937	2 296 322	+2,11 %
Volume importé	173 913	281 334	+61,77 %
Volume exporté	- 2 820	- 39 931	+1315,99 %
Volume mis en distribution	2 420 030	2 537 725	+4,86 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	946 703	936 411	-1,09 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	1 049 081	1 283 633	+22,36 %
Volume total vendu aux abonnés	1 995 784	2 220 044	+11,24 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 82 m³ par an. Elle était de 83 m³ en 2017.

- Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en 2017 [m ³]	Exporté en 2018 [m ³]
TREGLAMUS	2 820	39 931
Volume total exporté	- 2 820	- 39 931

■ LONGUEUR DU RESEAU

	2017	2018	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	362,3	364,3	+0,53 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la société SUEZ EAU FRANCE sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2019, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 2,53 % par rapport aux tarifs de base établis au 1^{er} janvier 2015.
Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

EAU POTABLE : SECTEUR GUINGAMP

2018

■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation	
Part de l'exploitant Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	40,68	41,01	+0,81 %	
	Abonnement diam 25 mm	102,00	102,84	+0,82 %	
	Abonnement diam 30 mm	102,00	102,84	+0,82 %	
	Abonnement diam 40 mm	102,00	102,84	+0,82 %	
	Abonnement diam 50 mm	203,69	205,37	+0,82 %	
	Abonnement diam 60 mm	203,69	205,37	+0,82 %	
	Abonnement diam 80 mm	2034,11	2050,91	+0,83 %	
	Abonnement > 80mm	3051,01	3076,21	+0,83 %	
	Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 500 m ³)	0,656	0,661	+0,76 %
		N° 2 (501 à 6 000 m ³)	0,628	0,634	+0,96 %
N° 3 (6 001 à 50 000 m ³)		0,555	0,560	+0,90 %	
N° 4 (50 001 à 100 000 m ³)		0,524	0,528	+0,76 %	
N° 5 (au-delà de 100 000 m ³)		0,495	0,499	+0,81 %	
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	26,32	26,32	0,00 %	
	Abonnement diam 25 mm	26,32	26,32	0,00 %	
	Abonnement diam 30 mm	26,32	26,32	0,00 %	
	Abonnement diam 40 mm	26,32	26,32	0,00 %	
	Abonnement diam 50 mm	26,32	26,32	0,00 %	
	Abonnement diam 60 mm	26,32	26,32	0,00 %	
	Abonnement diam 80 mm	26,32	26,32	0,00 %	
	Abonnement > 80mm	26,32	26,32	0,00 %	
	Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 500 m ³)	0,3659	0,3659	0,00 %
		N° 2 (501 à 6 000 m ³)	0,2718	0,2718	0,00 %
N° 3 (6 001 à 50 000 m ³)		0,2381	0,2381	0,00 %	
N° 4 (50 001 à 100 000 m ³)		0,1675	0,1675	0,00 %	
N° 5 (au-delà de 100 000 m ³)		0,1391	0,1391	0,00 %	
Redevances et taxes	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %	
	TVA	5,5 %	5,5 %		

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

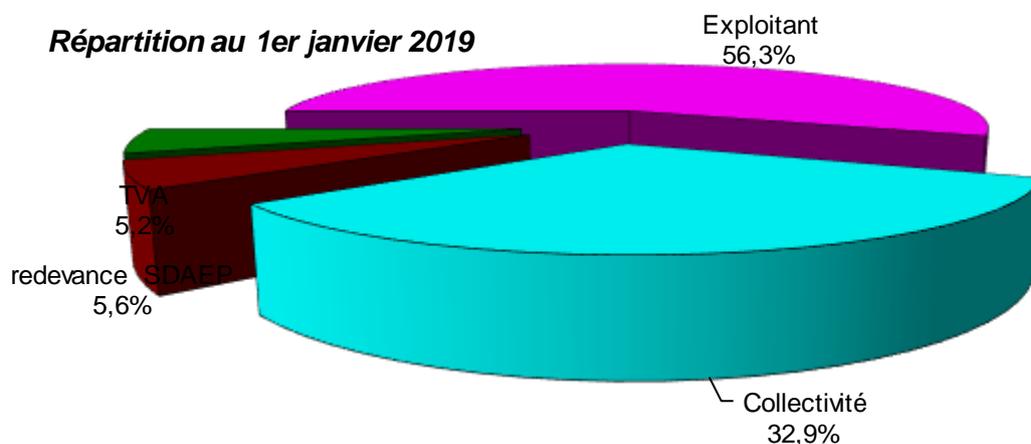
	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Exploitant	119,40	120,33	+0,78 %
Collectivité	70,23	70,23	0,00 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
TVA	11,09	11,14	+0,45 %
Total [€ TTC]	212,72	213,70	+0,46 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+0,49 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

1,78 €/m³
 0,0018 €/l

Répartition au 1er janvier 2019



GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

EAU POTABLE : SECTEUR GUINGAMP

2018

■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation	
Part de l'exploitant Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	40,68	41,01	+0,81 %	
	Abonnement diam 25 mm	102,00	102,84	+0,82 %	
	Abonnement diam 30 mm	102,00	102,84	+0,82 %	
	Abonnement diam 40 mm	102,00	102,84	+0,82 %	
	Abonnement diam 50 mm	203,69	205,37	+0,82 %	
	Abonnement diam 60 mm	203,69	205,37	+0,82 %	
	Abonnement diam 80 mm	2034,11	2050,91	+0,83 %	
	Abonnement > 80mm	3051,01	3076,21	+0,83 %	
	Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 500 m ³)	0,656	0,661	+0,76 %
		N° 2 (501 à 6 000 m ³)	0,628	0,634	+0,96 %
N° 3 (6 001 à 50 000 m ³)		0,555	0,560	+0,90 %	
N° 4 (50 001 à 100 000 m ³)		0,524	0,528	+0,76 %	
N° 5 (au-delà de 100 000 m ³)		0,495	0,499	+0,81 %	
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	26,32	26,32	0,00 %	
	Abonnement diam 25 mm	26,32	26,32	0,00 %	
	Abonnement diam 30 mm	26,32	26,32	0,00 %	
	Abonnement diam 40 mm	26,32	26,32	0,00 %	
	Abonnement diam 50 mm	26,32	26,32	0,00 %	
	Abonnement diam 60 mm	26,32	26,32	0,00 %	
	Abonnement diam 80 mm	26,32	26,32	0,00 %	
	Abonnement > 80mm	26,32	26,32	0,00 %	
	Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 500 m ³)	0,3659	0,3659	0,00 %
		N° 2 (501 à 6 000 m ³)	0,2718	0,2718	0,00 %
N° 3 (6 001 à 50 000 m ³)		0,2381	0,2381	0,00 %	
N° 4 (50 001 à 100 000 m ³)		0,1675	0,1675	0,00 %	
N° 5 (au-delà de 100 000 m ³)		0,1391	0,1391	0,00 %	
Redevances et taxes	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %	
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %	
	TVA	5,5 %	5,5 %		

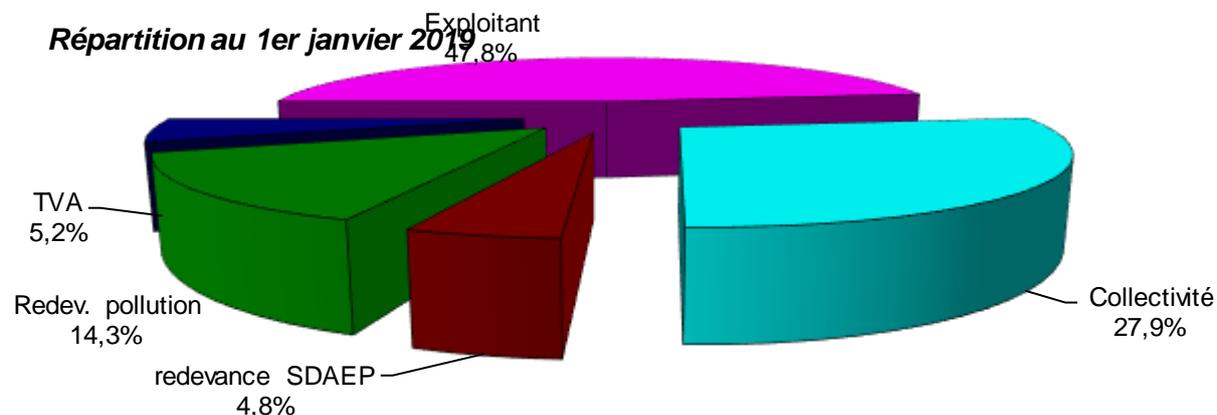
* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Exploitant	119,40	120,33	+0,78 %
Collectivité	70,23	70,23	0,00 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	13,07	13,12	+0,38 %
Total [€ TTC]	250,70	251,68	+0,39 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+0,49 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :2,10 €/m³Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0021 €/l



■ RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2017	2018	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	822 072,28 €	861 703,52 €	+4,82 %
dont abonnements	298 276,76 €	301 358,35 €	+1,03 %
Total recettes de vente d'eau	822 072,28 €	861 703,52 €	+4,82 %

- *Recettes de l'exploitant*

	2017	2018	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	1 669 128,30 €	1 803 877,09 €	+8,07 %
dont abonnements	516 692,62 €	524 727,65 €	+1,56 %
Total recettes de vente d'eau	1 669 128,30 €	1 803 877,09 €	+8,07 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	60	2	96,7 %	-
Conformité physico-chimique	72	0	100 %	

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
80 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

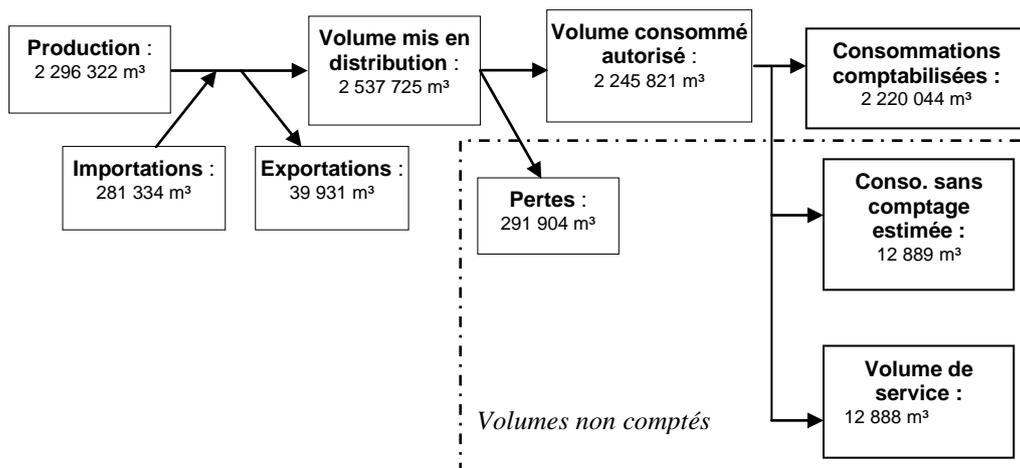
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	109

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 12 889 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 12 888 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2014	2015	2016	2017	2018
Rendement du réseau de distribution [%]	76,9 %	78,8 %	76,7 %	83,5 %	88,7 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2014	2015	2016	2017	2018
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	3,8	3,6	4,4	3,2	2,4

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2014	2015	2016	2017	2018
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	3,6	3,5	4,1	3,0	2,2

- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2014	2015	2016	2017	2018
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	12,1	12,8	13,6	15,3	17,2
Seuil de rendement [%]	67,4 %	67,6 %	67,7 %	68,1 %	68,4 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2014	2015	2016	2017	2018
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	1,660	2,774	2,440	1,535	0,924

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,5 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
renouvellement et extension du réseau d'eau potable	689 969 €

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2017	2018
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	117	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	1	1
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,01 %	0,01 %

■ ETAT DE LA DETTE (SUR L'ENSEMBLE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE DE L'AGGLOMERATION)

L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2017	2018
Encours de la dette au 31 décembre	5 497 594,93 €	5 132 490,30 €
Remboursements au cours de l'exercice	559 060,21 €	558 540,32 €
dont en intérêts	205 391,56 €	193 435,71 €
dont en capital	353 668,65 €	365 104,61 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES (SUR L'ENSEMBLE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE DE L'AGGLOMERATION)

	2017	2018
Montant de la dotation aux amortissements	928 567,70 €	910 254,80 €

■ PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Diagnostic du génie civil des usines	15 000 €
Schéma directeur d'eau potable pour l'ensemble de l'Agglomération	
Travaux d'amélioration des usines et des réservoirs	45 000 €
Renouvellement des réseaux d'eau potable	800 000 €
Sectorisation du réseau	156 000 €
Extension de réseau	30 000 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2017	2018
montants des abandons de créance	2 081,00 €	4 304,93 €
montants des versements à un fonds de solidarité	13 385,00 €	7 166,88 €